

Paris, le 8 avril 2009

Renforcement du partenariat stratégique entre France Télécom et Sonatel

Afin de renforcer le partenariat stratégique initié en 1997 entre Sonatel et France Télécom, l'État du Sénégal et France Télécom ont signé ce jour 8 avril 2009 un protocole d'accord qui conduira à l'acquisition par France Télécom d'une partie de la part de capital détenue par l'État dans Sonatel, soit 9,87%. France Télécom passera ainsi de 42,3% à 52,2% du capital de Sonatel. Une fois que la transaction sera effective, l'État du Sénégal restera le deuxième actionnaire de Sonatel avec 17,28% du capital.

Le renforcement de France Télécom au capital de Sonatel permettra de mieux valoriser les actifs de Sonatel en poursuivant et en amplifiant la coopération industrielle et commerciale entre France Télécom et Sonatel. Dans ce cadre, Sonatel poursuivra le développement des services haut débit fixe et mobiles au Sénégal et le lancement de nouvelles offres innovantes sur le marché en s'appuyant sur l'expertise de recherche et développement de France Télécom mondialement reconnue.

Depuis 1997, et plus récemment sous la bannière de la marque Orange et en s'appuyant sur la compétence et la motivation de ses salariés, le Groupe Sonatel s'est développé au Sénégal, puis avec succès au Mali, en Guinée et en Guinée Bissau ; il comptait, au 31 décembre 2008, 3,8 millions de clients au Sénégal et 3,4 millions de clients dans les pays limitrophes.

A cette occasion, à la suite de la signature du Protocole d'Accord, **Monsieur Marc Rennard, Directeur Exécutif International AMEA de France Télécom et Président de Sonatel** a déclaré : « *France Télécom est heureux d'accompagner le succès de Sonatel au Sénégal et dans la sous-région depuis 1997. La qualité des équipes de Sonatel conjuguée à l'expérience de France Télécom a permis de faire de Sonatel l'un des tous premiers opérateurs d'Afrique de l'Ouest, notamment dans le domaine de l'innovation et de la qualité de services au bénéfice des populations. Cette nouvelle étape dans le partenariat ne pourra que renforcer cette dynamique d'entreprise performante qui caractérise le Groupe Sonatel* ».

A sa suite, **le Ministre d'État, Ministre de l'Économie et des Finances du Sénégal, Monsieur Abdoulaye Diop**, a déclaré : « *Nous sommes heureux du renforcement du partenariat stratégique entre France Télécom et Sonatel qui lui permettra de devenir le fer de lance de son développement dans les pays voisins du Sénégal. Cette transaction engendrera en 2009 une recette exceptionnelle pour l'État, qui représenterait avec le dividende ordinaire proposé au vote de l'assemblée générale du 8 avril, un montant de 200 milliards francs CFA (305 millions d'Euros) sans réduire pour l'avenir les recettes budgétaires récurrentes de l'État liées à Sonatel* ».

Les modalités de la transaction financière sont les suivantes :

- Distribution exceptionnelle par Sonatel à ses actionnaires (et après approbation des actionnaires), de 50 milliards de francs CFA (76 millions d'euros); et
- Cession de 987 000 actions par l'État du Sénégal à France Télécom, sur la base d'un prix par action de 156 273 francs CFA, soit 238 euros (avant distribution de dividendes et distribution exceptionnelle). Ce prix par action représente une prime de 32% sur le cours de bourse du 7 avril 2009 et 27% sur la moyenne des cours depuis trois mois.

Suite à la signature du Protocole d'Accord de ce jour, la transaction effective devrait intervenir d'ici à la fin du premier semestre 2009. Pour France Télécom, l'acquisition des actions représenterait une sortie de cash de 209 millions d'euros (137 milliards de francs CFA), sur la base d'un prix par action après distribution de dividendes et distribution exceptionnelle.

En parallèle à ces opérations, Sonatel a prévu d'utiliser les 1,9% d'anciennes actions flottantes Sonatel acquises auprès de l'État en novembre 2008 dans le cadre d'un plan d'actions gratuites pour renforcer l'actionnariat salarial.

A propos de France Télécom

France Télécom, un des principaux opérateurs de télécommunications dans le monde, a réalisé un chiffre d'affaires de 53,5 milliards d'euros en 2008. Il sert plus de 182 millions de clients dans 30 pays, dont 123 millions de clients Orange, la marque unique du Groupe pour l'internet, la télévision et le mobile dans la majorité des pays où le Groupe est présent. A fin 2008, le Groupe comptait 122 millions de clients du mobile et 13 millions de clients ADSL en Europe. Orange est le troisième opérateur mobile et le premier fournisseur d'accès Internet ADSL en Europe et l'un des leaders mondiaux des services de télécommunications aux entreprises multinationales, sous la marque Orange Business Services.

La stratégie du Groupe est fondée sur la convergence et l'innovation. Elle se caractérise par la maîtrise des coûts et vise à faire d'Orange l'opérateur intégré de référence pour les services de télécommunications en Europe. Aujourd'hui, le Groupe reste concentré sur son cœur de métier d'opérateur de réseau, tout en développant ses positions sur des nouvelles activités de croissance. Afin de répondre aux attentes des clients, le Groupe s'efforce de fournir des produits et des services simples et conviviaux, grâce à son modèle de performance durable et responsable qui peut s'adapter aux conditions d'un éco-système en pleine mutation.

France Télécom (NYSE:FTE) est cotée sur Euronext Paris (compartiment A) et sur le New York Stock Exchange.
Pour plus d'informations : www.orange.com, www.francetelecom.com, www.orange-business.com

Contacts presse

Béatrice Mandine, +33 1 44 44 93 93, beatrice.mandine@orange-ftgroup.com

Bertrand Deronchaine, +33 1 44 44 93 93, bertrand.deronchaine@orange-ftgroup.com